

**Tableau
5**

Nomenclature des actes pédiatriques en maternité au 1^{er} novembre 2023, en France métropolitaine

Intitulé	Secteur 1 Secteurs 1 & 2 avec OPTaM	Secteur 2 non OPTaM CMU ACS	Secteur 2 non OPTaM hors CMU ACS	Précisions
1 ^{er} examen du nouveau-né	CS + NFP + MEP 23 + 11,50 + 4 = 38,50 €	CS + NFP 23 + 11,50 = 34,50 €		Quand ? Idéalement au cours des premières 24h du nouveau-né (recommandation de la HAS). En pratique, le jour ou le lendemain de la naissance Prise en charge à 100% en assurance maternité de la mère.
Examen obligatoire de la 1 ^{re} semaine		COE 47,50 €		Quand ? Au plus tard au 8 ^e jour, c'est à dire, au plus tard à l'âge de 7 J. Facturée à tarif opposable. Prise en charge à 100% en assurance maternité de la mère.
Appel ante-natal en salle de naissance		YYYY095 76,80 €		Comment ? Assistance pédiatrique avant la naissance, sur appel du praticien responsable de l'accouchement, pour une situation de risque néonatal, avec établissement d'un compte rendu. Ne se cumule pas avec l'acte de réanimation néonatale. Peut être coté à chacun des deux jumeaux. Inscrit les conclusions de cette intervention dans le dossier médical de l'enfant. Prise en charge à 100% en assurance maternité de la mère.
Réanimation néonatale		YYYY154 150 €		Comment ? Réanimation immédiate ou différée du nouveau-né en détresse vitale, comportant toute technique de ventilation, avec ou sans intubation, et les actes associés, avec établissement d'un compte rendu. Peut se cumuler avec le conditionnement pour transfert médicalisé. ATTENTION, PROBLÈME : Cet acte est normalement pris en charge par l'assurance maladie de l'enfant. Ce qui signifie que (sauf accord de la direction de la maternité avec la CPAM locale), le pédiatre est obligé de rédiger une feuille de soins « papier », et attendre 2 à 3 semaines avant de l'envoyer à la caisse de la mère. Les employés des CPAM recevant peu de feuilles de ce type oublient qu'un nouveau-né est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie pour tout acte réalisé en établissement de soins. La solution dépend des pédiatres de maternité : Après avoir rempli la feuille de soin, manuellement ou à l'aide de votre imprimante. Il vous faut écrire manuellement, juste à la partie inférieure du cadre dans lequel se trouve votre identification, la mention MT suivi du code correspondant, puis DMT suivi du code correspondant. Ces deux codes doivent pouvoir vous être communiqués par le service facturation de la maternité. Les pédiatres de maternité doivent donc être particulièrement vigilants et apprendre à gérer correctement la procédure pour se faire payer normalement.
Conditionnement pour transfert médicalisé		YYYY117 130 €		
Surveillance d'un nouveau-né en incubateur		YYYY123 23 €		Comment ? Surveillance en unité d'obstétrique d'un enfant dont l'état nécessite un placement en incubateur ou des soins de courte durée.

Modificateurs de nuit, dimanche et férié pour les actes techniques	Code	Tarif	Précisions
Majoration de nuit 20h-0h	P	50 €	Attention, P ne correspond pas à la nuit Profonde, mais à la Première partie de la nuit
Majoration de nuit 0h-8h	S	80 €	Attention, S ne correspond pas au Soir, mais à la Seconde partie de la nuit.
Majoration de dimanche et férié.	F	40 €	Attention, risque de confusion avec le F des actes de consultation au cabinet, même lettre, mais valeur différente. Il s'agit ici du F s'appliquant uniquement aux actes d'urgence en maternité.

Modificateurs de nuit, dimanche et férié pour les actes cliniques	Code	Tarif	Précisions
Majoration de nuit 20h-0h et 6h-8h	MN	35 €	Attention, potron-minet compte comme le soir.
Majoration de nuit 0h - 6h.	MM	40 €	Attention, la nuit profonde se termine à 6h.
Majoration de dimanche et férié.	F	19,06 €	Attention, risque de confusion avec F des actes d'urgence en salle de naissance, même lettre, mais valeur différente.

Indemnisation des astreintes de maternité lorsqu'un contrat tripartite a été signé avec l'ARS	Tarif
Astreinte du samedi après-midi	120 €
Astreinte de la journée de dimanche ou de jour férié	180 €
Astreinte de nuit	180 €
Indemnisation des astreintes de maternité en l'absence de contrat tripartite	Tarif
Majoration due sujexion particulière pour l'ensemble des actes liés au premier accouchement réalisé la nuit.	MA 150 €
Majoration due sujexion particulière pour l'ensemble des actes liés au premier accouchement réalisé le dimanche ou jour férié.	MA 150 €